



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-5015>

Département(s) de publication : 72

Annonce n° 25-5015

Travaux

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-139445

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Ville du Mans

**Type de Numéro national d'identification :** SIRET

**N° National d'identification :** 21720181300011

**Ville :** LE MANS

**Code postal :** 72039

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 72

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Rénovation globale du gymnase Alain Fournier

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 45212222

**Type de marché :** Travaux

**Description succincte du marché :** Démolition et reconstruction des vestiaires du gymnase, désamiantage, mise aux normes thermiques, accessibilité, redistribution intérieure, rénovation des extérieurs. Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 15 mois (y compris congés), hors intempérie et hors période de préparation. Le maître d'ouvrage, dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, a décidé de faire application des dispositions de l'article L2112-2 du code de la commande publique en incluant dans le cahier des charges de ce marché une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique. Les lots concernés sont les suivants : 3 - 5 - 9A - 9B et 18 Les lots 14 et 17 ne sont pas soumis à cette obligation. Deux prestations supplémentaires doivent être chiffrées pour le lot 17

**Critères d'attribution :** énoncé dans le Rc

### Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Date et heure limites de réception des plis, Au lieu de 20/01/2025 à 17h00, lire 22/01/2025 à 17h00

---

Date d'envoi du présent avis à la publication : 15/01/2025